

AQUABAC™ II *xt*

Biological Larvicide Larvicide biologique

COMMERCIAL

CAUTION SKIN IRRITANT
CAUTION EYE IRRITANT
POTENTIAL SENSITIZER

READ THE LABEL BEFORE USING

GUARANTEE:

Bacillus thuringiensis subspecies *israelensis*
serotype H-14, strain BMP-144
1200 International Toxic Units (ITU) per milligram
(1.28 billion ITU/kg)

REGISTRATION NO. 27376
PEST CONTROL PRODUCTS ACT

COMMERCIAL

ATTENTION IRRITANT POUR LA PEAU
ATTENTION IRRITANT POUR LES YEUX
ATTENTION RISQUE DE SENSIBILITÉ

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE:

Bacillus thuringiensis var. *israelensis*
sérotipe H-14, souche BMP-144
1200 Unités Toxiques Internationales (UTI) par
milligramme (1,28 milliard UTI/kg)

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 27376
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

5.00 Litres

5,00 Litres

Lot n°:
N° de lot:

Date of manufacture:
Date de fabrication:



807 rue Alfred-Laliberté, Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3H 5M8 1-877-507-7232

DIRECTIONS FOR USE

AQUABAC II *xt* Biological Larvicide is a selective and effective microbial insecticide for the control of mosquito larvae (wigglers) in standing waters. When granules are applied on the water surface, the active ingredient is released and becomes available for ingestion by mosquito larvae. AQUABAC II *xt* Biological Larvicide becomes active in the stomach of mosquito larvae.

AQUABAC II *xt* Biological Larvicide is for use solely in standing waters, wholly contained on the landowner's property, where mosquito larvae are present. Do not apply to drinking water reservoirs and drinking receptacles. To detect the presence of wigglers (see picture), look closely for larvae moving in an "S" pattern at the surface of water.



Wiggler
6 mm

Treat when larvae are approximately 6 mm in length. In the spring, the first treatment can start 7 - 10 days after ice has completely melted from standing water. In areas with a very mild winter (no ice), treatments can start in early spring, as soon as 6-mm long wigglers are detected.

Habitats

Habitats	Rate required for control
• Flood water, roadside ditches, irrigation ditches, pools in woodland, snow melt pools.....	300 - 600 ml/ha
• Tidal water, salt marshes, catch basins, storm water retention areas	600 - 1200 ml/ha
• Polluted water (sewage lagoons, etc.), water with moderate organic matter, and water with a high concentration of suspended solids.....	1200 - 2400 ml/ha

For each habitat, use the higher rates of the rate range when late-instar larvae predominate. Apply AQUABAC II *xt* Biological Larvicide with conventional ground application equipment and dilute in sufficient water to provide thorough coverage of the target area (i.e. 10-1000 L of water/ha). The amount of water needed will depend on the type of spray equipment and on the mosquito habitat. As little as 10 L water/ha can be used when the habitat is open with light vegetative cover. With ultra-low volume (ULV) equipment, 50 - 100 L water/ha is commonly used. For high-volume equipment, use 300 - 500 L water/ha. If the vegetation cover is dense, use up to 1000 L water/ha. To dilute the product, fill the mix tank with the appropriate volume of water and agitate before adding AQUABAC II *xt* Biological Larvicide. Maintain agitation during filling. Do not apply to water that runs onto another property.

Allow 24 hours for maximum effect on larvae. If necessary, reapply at 7 - 10 day intervals if wigglers are detected. It may be necessary to repeat application until the end of summer. A repeat application may also be necessary after a major rainfall (2 cm of rain or more).

DO NOT APPLY BY AIR.

PRECAUTIONS: KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN. May cause sensitization. Harmful if inhaled or absorbed through the skin. Avoid contact with skin, eyes or clothing. Wear a long-sleeved shirt, long pants water-proof gloves and eye goggles when handling, mixing/loading, or applying the product and during all clean-up and repair activities. Wash thoroughly with soap and water after handling. Remove contaminated clothing and wash before reuse.

FIRST AID:

IF ON SKIN/CLOTHING: Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water.

IF IN EYES: Hold eye open and rinse slowly and gently with water. Remove contact lenses, if present, then continue rinsing.

GENERAL: Seek medical attention immediately if irritation occurs and persists or is severe. Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

TOXICOLOGICAL INFORMATION: Treat symptomatically.

STORAGE: Keep in original container during storage. Store in a secure, cool, dry place at temperatures between 0 and 25°C. Do not contaminate water, food or feed by storage. This product should be used within 24 months of the date of manufacture.

DISPOSAL: 1. Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank. 2. Follow provincial instruction for any required additional cleaning of the container prior to its disposal. 3. Make the empty container unsuitable for further use. 4. Dispose of the container in accordance with provincial requirements. 5. For information on the disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

NOTICE TO USER: This pest control product is to be used only in accordance with the directions on this label. It is an offence under the Pest Control Products Act to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.

MODE D'EMPLOI

AQUABAC II *xt* Larvicide biologique est un insecticide microbien sélectif et efficace pour le contrôle des larves de moustiques présentes dans les eaux stagnantes. Lorsque les granules sont répandues à la surface de l'eau, l'ingrédient actif est libéré et ingéré par les larves de moustiques. AQUABAC II *xt* Larvicide biologique agit dans l'estomac des larves de moustiques.

AQUABAC II *xt* Larvicide biologique peut être utilisé uniquement dans les eaux stagnantes situées entièrement sur le terrain des propriétaires, là où se retrouvent des larves de moustiques. Ne pas utiliser sur les étendues d'eau potable. Pour détecter la présence de larves de moustiques (voir l'illustration), observer de près la surface de l'eau et noter si des larves s'y déplacent dans un mouvement en forme de S.



Larve de moustique
6 mm

Traiter lorsque les larves mesurent environ 6 mm. Au printemps, appliquer de 7 à 10 jours après la fonte complète de la glace des étendues d'eau stagnante. Dans les régions ayant des hivers très doux (sans glace), le début des traitements peut commencer tôt au printemps, dès que des larves de moustiques sont détectées et que leur taille atteint 6 mm.

Habitats

Habitats	Taux d'application recommandé
• Eaux d'inondation, de fossés, d'irrigation, mares de région boisée, mares provenant de la fonte des neiges	300 - 600 ml/ha
• Eaux de marées, de marécages salés, bassins collecteurs.....	600 - 1200 ml/ha
• Eau polluée (bassins collecteurs d'égouts, etc.), eau à contenu modéré en matière organique, à concentration élevée de solides en suspension	1200 - 2400 ml/ha

Pour chacun des habitats, employer le taux d'application le plus élevé lorsque la majorité des larves sont au stade tardif. Appliquer l'AQUABAC II *xt* Larvicide biologique à l'aide de l'équipement terrestre habituel et diluer avec assez d'eau pour couvrir complètement la surface à traiter (i.e. 10-1000 L d'eau/ha). La quantité d'eau à appliquer dépend du type d'équipement et du couvert végétal. Pour un site dégagé avec un léger couvert végétal, utiliser un minimum de 10 L d'eau/ha. Avec un équipement de type ULV, le volume utilisé se situe normalement entre 50-100 L/ha. Avec un équipement d'application utilisant de grands volumes, appliquer entre 300 - 500 L/ha. Si le couvert végétal est dense, utiliser jusqu'à 1000 L/ha. Pour diluer le produit, remplir le réservoir avec le volume approprié d'eau et agiter avant l'ajout de l'AQUABAC II *xt* Larvicide biologique et pendant le mélange. Ne pas utiliser sur des étendues d'eau qui se déversent sur une autre propriété.

Attendre 24 heures pour obtenir le maximum d'effet sur les larves. Si nécessaire, appliquer à nouveau lorsque des larves sont détectées, à intervalle de 7 à 10 jours. Des traitements peuvent être nécessaires jusqu'à la fin de l'été. Une nouvelle application peut aussi être nécessaire après une pluie abondante (2 cm et plus).

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut causer une réaction de sensibilisation. Peut être nocif en cas d'inhalation ou si absorbé à travers la peau. Éviter tout contact du produit avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un survêtement, des gants imperméables et des lunettes de sécurité durant la manipulation ainsi que durant les activités de nettoyage et de réparation. Bien se laver à l'eau et au savon après avoir manipulé le produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau.

PREMIERS SOINS: SUR LA PEAU ET LES VÊTEMENTS: Enlever les vêtements. Rincer immédiatement à grande eau.

DANS LES YEUX: Maintenir l'œil ouvert et rincer doucement avec de l'eau. Si présence de verres de contact, les retirer et continuer à rincer.

GÉNÉRAL: Si une irritation survient ou persiste, consulter un médecin. Au moment de se rendre pour obtenir de l'aide médicale, apporter le contenant, l'étiquette ou le nom du produit et le numéro d'homologation en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE: Garder le produit dans le contenant original pendant l'entreposage. Conserver dans un endroit sécuritaire, sec et frais à une température entre 0 et 25°C. Ne pas contaminer l'eau, la nourriture de consommation humaine ou animale lors de l'entreposage. Ce produit doit être utilisé dans un délai de 24 mois suivant la date de sa fabrication.

ÉLIMINATION: 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. 2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. 3. Rendre le contenant inutilisable. 4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. 5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.